

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	1,34% TTC de l'actif net*
----------------	---------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

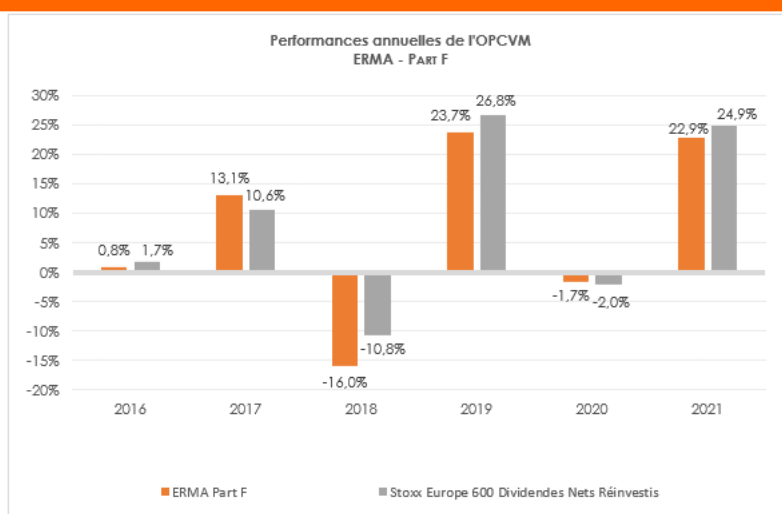
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



L'OPCVM a été créé le 13/04/2015.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

Les performances passées sont évaluées en euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Forme juridique : FCP. Part F, destinée aux souscripteurs souhaitant investir un montant supérieur ou égal à 5 (cinq) millions d'euros.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr.

Fiscalité : le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.egamo.fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : les documents d'information des autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris ou par mail à contact@egamo.fr.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.